

<http://www.snetap-fsu.fr/Renadoc-Snetap-FSU-maintient-de-l.html>



Renadoc : le Snetap-FSU maintient ses exigences

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les documentalistes de l'enseignement agricole sont très attaché.es au réseau Renadoc, outil professionnel de mutualisation élaboré par des pionnièr.es avant d'être élargi sur le plan national en recevant les appuis institutionnels de la [DGER](#) (décharge accordée à une professeure-documentaliste et subventions annuelles) et du CNERTA, devenu Eduter (mise en oeuvre technique).

Le réseau a évolué au fil des années dans son fonctionnement et ses attributions avec une disparité selon les [régions](#). Mais depuis fin 2013, et l'éviction de la cheffe de projet, les inquiétudes quant à la pérennité du réseau se sont manifestées et nous avons été alerté.es à plusieurs reprises à titre syndical.

Le Snetap-[FSU](#) a réalisé une enquête interne auprès de ses syndiqué.es. Nous avons aussi [interpellé la DGER](#) et [le CGAAER, chargé de réaliser un audit sur le réseau](#).

Lors de cette audience, nous avons exposé **les valeurs défendues par le Snetap-FSU : la défense d'un service public d'éducation (avec le souci de l'utilisation à bon escient des deniers publics), la nécessité de reconnaître le caractère professionnel de l'outil en chargeant un.e collègue professeur.e-documentaliste d'animer le réseau, l'exigence d'un pilotage clair de la [DGER](#)** et d'un engagement en matière d'attribution de moyens pour rémunérer le travail fourni par les animateurs du réseau en région.

L'administration a mené de son côté un groupe de travail afin d'élaborer une nouvelle note de service cadrant le fonctionnement de Renadoc.

Le Snetap-FSU a demandé à être consulté au sujet des résultats de ce groupe de travail. Or, à la lecture du projet de note de service, nous n'avons pu que constater que nos demandes syndicales n'avaient pas été retenues. S'il y a bien une animation nationale du réseau par un pair, elle n'est pas à temps plein, renvoyant de fait la mission d'harmonisation du travail réalisé dans les différentes régions à l'opérateur technique.

La DGER n'endosse pas le rôle de pilote du réseau et surtout, la reconnaissance du travail des animateurs régionaux est laissée à l'appréciation des [DRAAF](#). Pour ce travail, estimé par l'administration à 3 heures par semaine, la note indique seulement qu'une « compensation peut être discutée avec la DRAAF ».

Nous avons donc fait remonter que la note de service en l'état ne correspondait pas aux attentes des collègues syndiqué.es.

Le Snetap-FSU n'a aucunement l'intention de « bloquer » la sortie de cette note de service, contrairement à ce que laisse entendre certains (nous n'avons d'ailleurs pas la prétention d'avoir ce pouvoir), mais nous avons la conviction que ce texte ne règlera en rien les problèmes de fonctionnement du réseau.

Afin de défendre à nouveau nos positions, nous avons demandé une audience à la DGER.

Isabelle Couturier
élue catégorielle Snetap-FSU